

Politique | Reconfinement : un allègement progressif des mesures jusqu'au 20 janvier



La prise de parole du chef de l'État était attendue. Il a annoncé un allègement des contraintes sanitaires qui démarrera le samedi 28 novembre. Cette levée progressive des mesures sanitaires se fera en trois étapes et sous conditions d'atteindre deux objectifs : 2500 à 3000 lits de réanimation occupés et moins de 5 000 cas confirmés par jour au niveau national. Les dates à retenir : 15 novembre, 15 décembre et 20 janvier.

« Le civisme des français a payé ». Dans son allocution du 24 novembre, le chef de l'État a tenu à saluer le respect des consignes sanitaires, qui s'est traduit par une amélioration de la situation sanitaire (20 000 cas confirmés par jour environ contre 60 000 en octobre). Emmanuel Macron prévient toutefois : « il ne faudra pas relâcher la pression pour éviter un troisième confinement ». Il a par ailleurs dévoilé les contours de l'allègement des contraintes sanitaires, qui est étalé jusqu'au 20 janvier.

Réouverture des commerces, couvre-feu, Noël, vaccination...

Ainsi, la situation changera dès ce samedi 28 novembre prochain. Pour cette première étape, les commerces et services à domicile pourront rouvrir jusqu'à 21h et le rayon de promenade sera élargi à 20km pour une durée maximale de 3 heures. Les activités extrascolaires pourront reprendre pour les jeunes et les offices religieux pourront se tenir dans le respect d'une jauge maximale de 30 personnes.

La deuxième étape sera la levée du confinement à partir du 15 décembre, « à condition que nous ayons moins de 5 000 nouveaux cas et 2 500 à 3 000 lits de réanimation occupés par jour », précise le chef de l'État. Cette levée du confinement laissera sa place à un couvre-feu de 21h à 7h et verra la réouverture des cinémas, théâtres et musées, dans le respect des contraintes sanitaires strictes. Dans cette phase de couvre-feu, les soirées des 24 et 31 décembre feront exception "pour pouvoir se retrouver en famille", mais sans rassemblements festifs autorisés.

Troisième et dernière étape de l'allègement des contraintes sanitaires le 20 janvier. Les restaurants et salles de sports pourront rouvrir à partir de cette date. Par ailleurs les lycées pourront reprendre les cours en présentiels, suivi des universités deux semaines plus tard.

Autre annonce sur le plan sanitaire : des vaccins seront disponibles "dès la fin décembre, début janvier, et une seconde génération arrivera au printemps", a déclaré Emmanuel Macron précisant que la vaccination contre le Covid-19 ne serait pas obligatoire et que la campagne débiterait donc "dès fin décembre, début janvier pour les personnes les plus fragiles".

Une nouvelle batterie d'aides

Le Président de la République a tenu à rappeler l'engagement de l'État pour faire face à la crise économique et sociale dès le début de la crise et en a profité pour annoncer de nouvelles mesures. Ainsi, les étudiants boursiers, les bénéficiaires du RSA et l'allocation de solidarité spécifique percevront une aide supplémentaire de 150 euros.

Pour les entreprises devant rester fermées administrativement (bars, restaurants, salles de sport discothèques...), Emmanuel Macron a annoncé une nouvelle aide. Les entreprises auront le choix entre l'aide de 10 000 euros du fonds de solidarité et une aide représentant 20 % de leur chiffre d'affaires de l'année 2019. Le gouvernement précisera dans les jours qui viennent de nouvelles aides à destinations notamment des jeunes et des publics fragiles et isolés.

Yoan Denéche

Crédit Photo : Capture écran France

Publié sur aqui.fr le 24/11/20

[Url de cet arti](#)